DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de Dinan
Canton de Broons

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 022-212200711-20260324-2026_03_02-DE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNE DE GUITTÉ

SÉANCE DU 20 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de cette Commune légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie sous la présidence de Madame Géraldine LUCAS Maire.

Nombre de Membres : 15
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Date de convocation : 16/03/2026

Présents : Lucas Géraldine, Desportes Fabien, Labourde Charline, Herviaux Hubert, Crespel Christine, Desportes Patrick, Massard Gilles, Cortesero Anne-Marie, Heurlin Christelle, Marie Nicolas, Revault Alexandra, Guéssant Sylvain, Guenroc Hélène, Bouesnard Vincent, Piel Constance.

Absents : /

Secrétaire de séance : Bouesnard Vincent.

Détermination du nombre d'adjoints (2026-03-02)

Madame le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.
Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Après délibération le conseil municipal vote :
Pour : 15
Contre :
Abstention :

La détermination à 3 postes le nombre d'adjoints au maire.

Le Maire,
Géraldine LUCAS

MAIRIE DE GUITTÉ
CÔTES D'ARMOR

La secrétaire de séance,
Vincent BOUESNARD

MAIRIE DE GUITTÉ
CÔTES D'ARMOR